



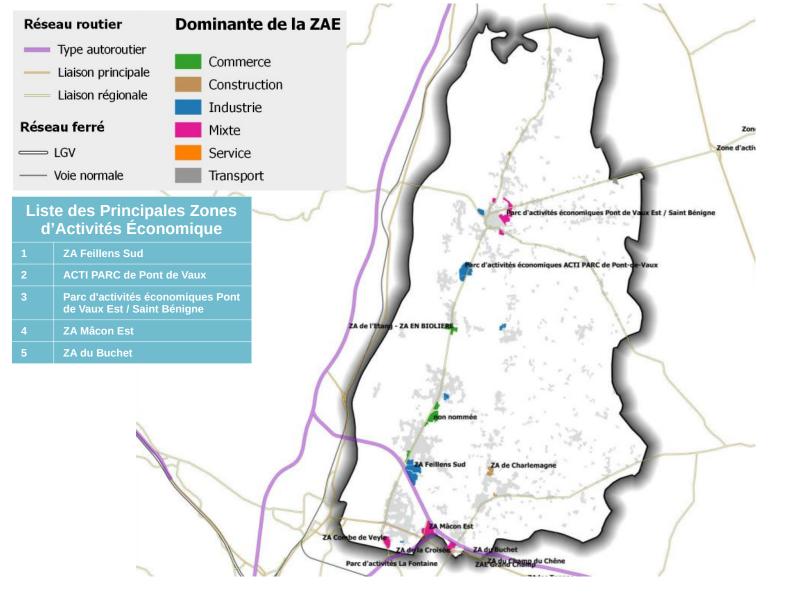
Les zones d'activité économique du département de l'Ain

TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BRESSE ET SAÔNE



Superficie de 25 980 ha, dont 2 561 ha de tache urbaine 25 251 habitants (96,8 habitants/km²) 11 159 emplois dont 2 910 en ZAE

23 ZAE existantes, soit 306 ha 65 % des communes disposent de ZAE Taille moyenne des ZAE : 13 ha



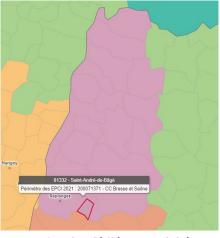
Quelle est la part du foncier économique sur le territoire de la communauté de communes Bresse et Saône ?

Quelles sont les surfaces concernées ?

Le territoire de la communauté de communes Bresse et Saône (CCBS) compte environ 306 ha de foncier situé en zones d'activité économique au sens de l'inventaire réalisé dans le cadre du réseau foncier de l'Ain¹. Ce chiffre intègre les espaces économiques déjà urbanisés, mais aussi les surfaces disponibles et les extensions programmées au sein des différents documents de planification (notamment les zones 1AUx ou 2AUx).

Afin de mieux se représenter cette surface, on peut la rapprocher de la surface communale de Saint-Andre-de-Bâgé (270 ha). C'est aussi un peu plus que la surface urbanisée de la ville de Feillens (281 ha).

Comparé aux 7 000 ha de foncier à vocation économique du département de l'Ain, environ 4,3 % sont donc situés sur le territoire de la CCBS.



Un foncier dédié aux activités économiques équivalent à la surface de la commune de Saint-Andre-De-Bagé

Cette part peut être caractérisée au moyen de la tache urbaine, indicateur définissant les espaces considérés comme urbanisés. Il intègre à la fois les constructions, l'ensemble des voiries et aménagements privés ou publics, mais aussi des espaces interstitiels non artificialisés : espaces verts, réserves foncières des entreprises ou encore surfaces disponibles pour accueillir de nouvelles activités.

Au sein des 306 ha de foncier à vocation économique, la tache urbaine en ZAE est estimée à 122 ha (valeur 2018). Cette différence s'explique essentiellement par les réserves constituées au sein des documents d'urbanisme. Celles-ci restent occupées à ce jour par des espaces agricoles ou naturels.

Ainsi plus de 180 ha sont susceptibles de changer d'occupation au cours des années à venir, comme de garder leurs vocations agricoles ou naturelles.

Ces surfaces sont-elles comparables à l'échelle départementale ?

L'ensemble de la tache urbaine du territoire de la CCBS s'élève à 2 595 ha en 2018 dont 4,70 % en zones d'activité économique. Ce même rapport est de 7,4 % à l'échelle départementale (42 849 ha / 3 183 ha).

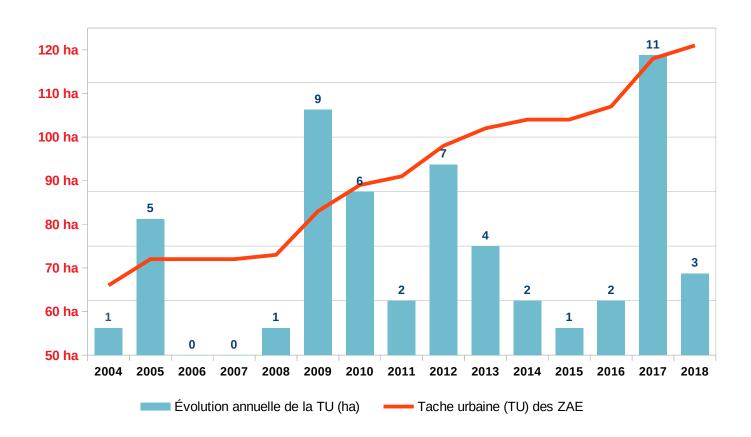
Toutefois, il est difficile de tirer des enseignements de cette approche sans la croiser avec d'autres paramètres. Elle est en effet très dépendante de la structure économique du territoire. Le territoire de la CCBS est proche de la CA Mâconnais Beaujolais, qui est un grand pôle d'emplois.

^{1,} Le réseau foncier de l'Ain est composé du Conseil Départemental de l'Ain, de la SAFER de l'Ain, de l'EPF de l'Ain et de la DDT de l'Ain



Comment ces espaces à vocation économique évoluent-ils dans le temps ?

Entre 2004 et 2018 la surface consommée pour des zones d'activité économique est passée de 57 ha à 120 ha, soit une augmentation de 210 %. Cette évolution de la consommation de foncier est plus forte en proportion à celle du département, où les surfaces consommées pour les ZAE est passée de 2 100 ha en 2004 à 3 000 ha en 2018, soit +45 %.



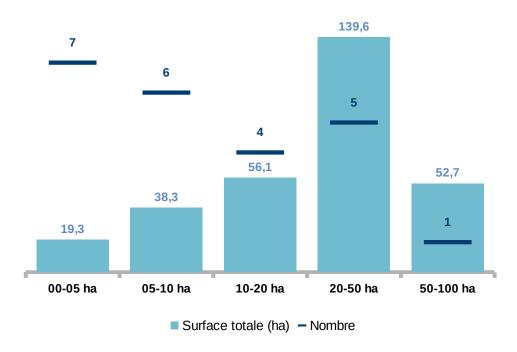
Le rythme de consommation foncière des zones d'activité économique était de 1,4 ha/an entre 2004 et 2008, puis de 4,7 ha/an entre 2009 et 2018.

L'année 2017 a été exceptionnelle avec l'installation d'une grande plateforme logistique dans la ZA du Buchet.

ÉLÉMENTS A RETENIR

- Un territoire en partie sous influence de la CA Mâconnais Beaujolais.
- Une part de la tache urbaine située en zone d'activités plus modeste que la moyenne départementale.
- Une évolution de la tache urbaine en zone d'activités plus importante que la moyenne départementale.

À quoi ressemblent les ZAE existantes ?



Répartition des ZAE du territoire de la CCBS selon leur surface

Les zones d'activité économique du territoire de la CCBS sont essentiellement regroupées le long de la RD 1079 et de la RD 933. Elles peuvent être regroupées en 3 classes selon leurs tailles unitaires :

- les petites (<10 ha)
- les intermédiaires (de 10 à 50 ha)
- les grandes (>50 ha)

Cette approche analytique permet de déterminer des caractéristiques propres à chaque classe, notamment au regard de la spatialisation des zones sur le territoire.

Les petites zones d'activité (< 10 ha)

Un peu plus de la moitié des zones d'activité recensées (13 sur 23) ont une superficie inférieure à 10 ha. Ces petites zones d'activité occupent 57 ha, soit 19 % de l'ensemble des 306 ha de zones d'activité du territoire.

Elles sont situées, principalement, le long de la RD 933.

Les zones d'activité intermédiaires (entre 10 et 50 ha)

Relativement nombreuses (9 ZAE sur 23), elles cumulent 195 ha, c'est-à-dire 64 % des surfaces consacrées à l'activité économique de ce territoire.

Ces zones se sont développées essentiellement autour des pôles principaux du territoire : Pont de Vaux, Feillens et le long des deux axes principaux (RD 1079 et RD 933).



Les plus grandes zones d'activité (>50 ha)

Le territoire ne possède qu'une ZAE de plus de 50 ha : Feillens Sud. Cette ZAE a un accès proche de l'autoroute A40 et se trouve très proche de la CA Mâconnais Beaujolais

QUELQUES ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

- La majeure partie des zones sont de taille intermédiaire.
- Le territoire de la CCBS se caractérise par une concentration des ZAE le long des axes RD 1079 et RD 933, ainsi qu'autour des pôles principaux.



Quelles sont les activités économiques implantées dans les ZAE ?

Il ne s'agit pas ici de dresser un portrait exhaustif des activités économiques du territoire de la CCBS, mais de caractériser au sein des zones d'activité économique, la nature de celles-ci. Ces éléments de connaissance peuvent s'avérer utiles pour mieux comprendre les dynamiques liées au foncier économique d'un territoire.

Cette approche est issue du traitement des données mises à disposition par la Chambre de Commerce et de l'Industrie au réseau foncier de l'Ain. Elles permettent de disposer d'informations relatives aux établissements, en particulier leur domaine d'activité (code NAF) ¹ et leur nombre de salariés. Agrégées dans ce document, les données détaillées sont par ailleurs disponibles auprès de la CCI qui définit et précise les conditions d'utilisation de celles-ci.

Une attention particulière doit être portée sur la nature des établissements pris en compte au travers des chiffres de la CCI. Ces données n'intègrent pas les établissements publics (hôpitaux publics, services de l'État ou de collectivités locales) et les établissements artisanaux.

Quelle est la part d'emplois localisés en ZAE ?

La part des emplois localisés dans les zones d'activité économique peut varier fortement d'un territoire à un autre. Elle dépend à la fois de l'importance des activités économiques implantées dans les ZAE mais aussi de leur nature plus ou moins génératrice d'emplois.

Le territoire de la CCBS compte environ 924 établissements situés en ZAE, dont 82 employant plus de 10 salariés. Ainsi 35 % des emplois du territoire sont localisés dans les différentes ZAE, soit environ 4 000 emplois.

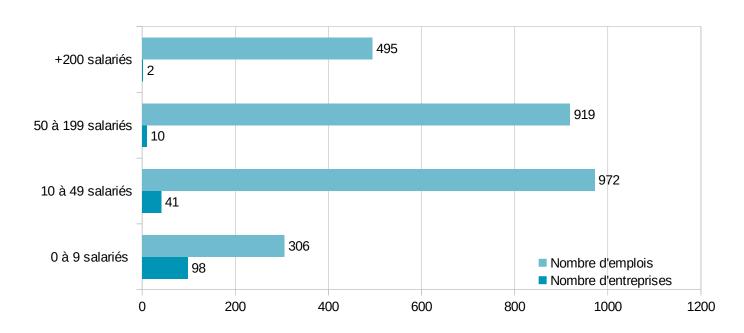
Ce pourcentage est identique à la moyenne départementale (35 %).



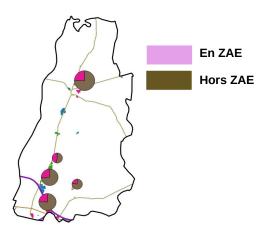


Quelle taille ont les entreprises implantées en ZAE ?

Le graphique ci-dessous indique, en fonction de la taille des entreprises, le nombre d'entreprises et le nombre d'emplois cumulés au sein de ces entreprises.



a) Les entreprises de moins de 10 salariés



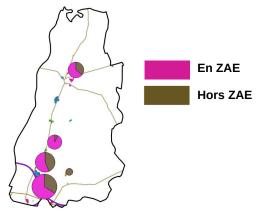
Part des emplois « En ZAE/Hors ZAE » dans les pôles structurant du territoire de la CCBS (entreprises de -10 sal.)

Dans cette catégorie se trouvent les micro-entreprises parfois également désignées par très petites entreprises (TPE). Elles font partie de la catégorie des PME¹ qui regroupent les entreprises de moins de 250 salariés.

Les entreprises de cette catégorie restent majoritairement implantées hors zone d'activité.

La part des emplois en ZAE est particulièrement faible par rapport aux emplois hors ZAE dans les grandes centralités du territoire comme Pont de Vaux, Bagé-Dommartin, Feillens et Replonges.

b) Les entreprises de 10 à 49 salariés :



Part des emplois « En ZAE/Hors ZAE » dans les pôles structurant du territoire de la CCBS (entreprises de 10-49 sal.)

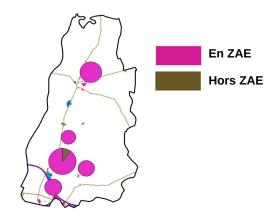
Les entreprises de 10 à 249 salariés entrent dans la catégorie des petites et moyennes entreprises (PME). Il est toutefois intéressant de différencier ce groupe en tenant compte du seuil de 50 salariés correspondant à l'obligation de mise en place d'un comité d'entreprise.

La dynamique sur cette tranche est différente de la tranche < 10 salaries :

Les entreprises de cette catégorie restent majoritairement implantées en zone d'activité.

Les entreprises de cette taille sont majoritairement implantées sur les communes de Feillens, Replonges et Manziat.

c) Les entreprises de 50 à 249 salariés :



Part des emplois « En ZAE/Hors ZAE » dans les pôles structurant du territoire de la CCBS (entreprises de 50-199 sal.)

Ces entreprises ne sont que 11 à être implantées dans les zones d'activités du territoire, mais accueillent environ 1 000 emplois. L'essentiel des emplois sont dans les secteurs des services, pour la moitié, du commerce, du transport ou de la construction, pour le reste.

En dehors des zones d'activité, le territoire de la CCBS n'accueille que 2 établissements, à Feillens et à Chevroux, qui représentent 280 emplois. Ces emplois se situent dans le secteur du commerce et de l'industrie.

d) Les entreprises de plus de 250 salariés :

Une seule entreprise rentre dans la catégorie des établissements de taille intermédiaire (ETI) : SCIERIE DEJON. Elle accueille 288 salariés et est orientée dans les activités de l'industrie.

Hors ZAE, aucune entreprise de plus de 250 salariés n'est présente sur le territoire.

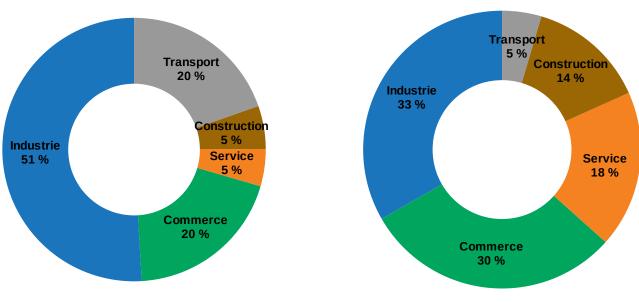


Quels secteurs d'activités au sein des zones d'activité économique à l'échelle du territoire de la CCBS ?

Les données fournies par la CCI permettent de classer les entreprises en 5 catégories d'activités principales : commerce, industrie, transports, services et construction.

Cette classification au sein des ZAE du territoire de la CCBS permet de conclure :

- La principale activité présente en ZAE est l'industrie (51 % des emplois, soit 1 369 emplois 51 établissements).
- Le transport et le commerce sont aussi très présents en ZAE (environ 20 % des emplois chacun).



Répartition des emplois

Répartition des entreprises

Les entreprises de transport représentent 5 % de celles-ci au sein des zones d'activités mais la part des emplois qu'elles génèrent pèsent plus de 20 %.

Bien que comptant 20 % des emplois, les entreprises du commerce représentent 30 % ds établissements.

En comparaison avec les données du département : les entreprises en ZAE sur le territoire de la CCBS sont plus orientées dans l'industrie et le transport que la moyenne du département.

Existe-t'il des spécificités en matière d'activités économiques au sein des ZAE du territoire de la CCBS ?

Au regard de la classification précédente des entreprises (commerce, industrie, transports, services et construction), la démarche consiste à identifier si chaque zone d'activité du territoire accueille une activité prépondérante ou au contraire regroupe des entreprises dont les activités sont variées.

Méthode d'analyse

La comparaison est réalisée sur la base du nombre d'emplois de ces 5 secteurs d'activités. Si pour une ZAE donnée, l'une des activités représente plus de 50 % des emplois de cette zone, elle est considérée comme ayant une orientation économique correspondante. Par exemple, 53 % d'emplois dans le secteur du commerce permet d'identifier une zone d'activité comme étant à dominante commerciale.

Ce même classement est appliqué si le nombre d'emplois d'un secteur est inférieur à 50 % des emplois de la zone d'activité, mais représente plus du double de chaque autre secteur activité. Par exemple, 42 % d'emplois dans le secteur du commerce, 20 % dans le secteur industriel, 18 % de service et 20 % répartis entre transport et construction aboutissent au classement de cette zone comme étant à dominante commerciale.

Si aucune activité ne remplit l'un ou l'autre de ces critères, la zone est considérée comme accueillant une mixité d'activités.

Ces éléments sont représentés pour le territoire de la CCBS sur la carte située en première page de cette publication.

QUELQUES ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

Le territoire de la CCBS se caractérise par :

- 35 % des emplois en zones d'activité, soit environ 4 000 emplois
- Les trois principales activités présentent en ZAE sont :
 - l'industrie (51 % des emplois, soit 1 369 emplois 51 établissements),
 - le commerce (20 % des emplois, soit 526 emplois 46 établissements),
 - le transport (20 % des emplois, soit 528 emplois 7 établissements),





Friches

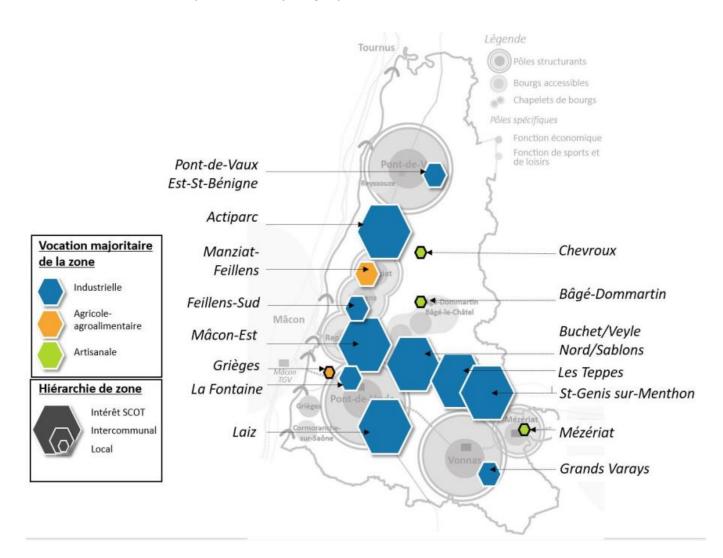
Aucune friche n'a été recensée à ce jour dans l'observatoire des friches bâties du réseau foncier de l'Ain.

La définition d'une friche bâtie retenue par l'observatoire est la suivante : une friche est un foncier bâti quel que soit son état, vacant depuis plus de deux ans ou sorti du marché

Les ZAE en projet

Le SCoT Bresse-Val-de-Saône autorise 60 ha d'extension pour le territoire de la CCBS : Les principales zones identifiées comme pouvant permettre plus de 5 ha d'extension sont :

- Actiparc (Boz, Gorrevod, Reyssouze)
- Mâcon-Est (Replonges et Crottet)
- ZAE Feillens Sud (Feillens, Replonges)



Liste des ZAE (Situation à la date de publication)

NOM ZAE	Communes	Superfi cie (ha)	Nb d'emp loi	Nb d'établisse ments
ZA de Charlemagne	BÂGÉ-DOMMARTIN	11,2	7	4
ZA du Buchet	BÂGÉ-DOMMARTIN	20,7	203	2
ZA du Champ du Chêne	BÂGÉ-DOMMARTIN	13,2	0	0
ZAE de la Glaine	BÂGÉ-DOMMARTIN	2	5	3
ZAE les Devets	BÂGÉ-DOMMARTIN	3,3	0	0
Parc d'activités économiques ACTI PARC de Pont-de-Vaux	BOZ / REYSSOUZE / GORREVOD	38,7	116	10
ZAE du Buchet	CHAVANNES-SUR- REYSSOUZE	5,9	22	1
Parc d'activités économiques de Chevroux	CHEVROUX	6,2	12	3
Passant	FEILLENS	2,2	7	3
Pres de l'Approt	FEILLENS	5,1	17	3
ZA Feillens Sud	FEILLENS / REPLONGES	52,7	673	23
Les Mamons	MANZIAT	6,5	143	3
ZA Lavy	MANZIAT	6,9	94	9
non nommée	MANZIAT / FEILLENS	21,3	97	3
ZA de l'Etang - ZA EN BIOLIERE	OZAN	16,2	93	12
non renseigné	PONT-DE-VAUX	3,3	13	4
Parc d'activités de Pont-de-Vaux sud	PONT-DE-VAUX	5	62	4
Parc d'activités économiques de Pont-de- Vaux ouest	PONT-DE-VAUX	7,7	257	6
Parc d'activités économiques Pont de Vaux Est / Saint Bénigne	PONT-DE-VAUX / SAINT- BÉNIGNE	29,9	197	15
ZA Combe de Veyle	REPLONGES	15,5	148	14
Zone de Romanèche	REPLONGES	1,4	6	2
ZA Mâcon Est	REPLONGES / CROTTET	29	413	19
ZA les Mollets	SAINT-BÉNIGNE	2	1	2

Directeur de la publication : Guillaume Furri, directeur départemental des territoires de l'Ain Rédaction : DDT de l'Ain – Service Connaissances, Études et Prospective Source de données :

- Réseau foncier de l'Ain
- CCI de l'Ain
- Atlas départemental des ZAE (Département de l'Ain)

Date de publication : juin 2022



Direction départementale des territoires de l'Ain 23 rue Bourgmayer - CS 90410 01012 Bourg-en-Bresse Cedex Tél.: 04 74 45 62 37

Fax: 04 74 45 24 48 Mail: ddt@ain.gouv.fr